

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 11 avril 2019, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année 2019. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Théophile CUCHE, David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD (1^{er} appel), Frédéric MOREROD, John MORIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Françoise SCHÜLER, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Joao CARDOSO, Bertrand CHAUVY, Eric PELLAUD, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Fabian PAVILLARD et René PAVILLARD.

Démissions : Messieurs Marco ANTUNES DIAS et Dejan DOLENAC

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture. Ce dernier est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Monsieur le Président fait part de deux démissions au sein du Conseil. Le 14 janvier dernier, Monsieur Dejan DOLENAC, (Entente Leysenoude) a écrit le courrier suivant :

Cher Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal de Leysin.

Le temps que la vie nous offre sur cette terre étant pour le moins limité, il faut être pleinement conscient, les projets que nous avons avec mon épouse, ma chère et tendre Dominique, sont désormais propriétaires.

J'ai eu grand plaisir à m'investir dans la vie leysenoude au travers de ce Conseil et je remercie chaque membre pour ces moments de partage, d'échange et parfois de combat idéologique des plus intéressants.

Je vous adresse Cher Président, tout comme aux membres du Conseil communal et à la Municipalité, mes cordiales salutations.

*Bien à vous
Dejan*

L'Entente Leysenoude n'ayant plus de "viennent-ensuite", Madame Françoise SCHÜLER est priée de présenter lors d'une prochaine séance, la personne choisie pour remplacer Monsieur DOLENAC.

En date du 21 mars, Monsieur Marco ANTUNES DIAS (Forum Socialiste) a transmis sa démission, dont Monsieur le Président donne lecture.

*Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président,*

Veuillez prendre note, par la présente, de ma démission au sein du Conseil communal de Leysin ainsi qu'à toutes commissions auxquelles je suis lié.

Ceci est uniquement dû à des raisons personnelles et n'a rien à voir avec un quelconque disfonctionnement ou désaccord au sein du Conseil.

Je vous remercie pour la confiance accordée et vous souhaite à tous, une excellente continuation et un travail fructueux.

Avec mes salutations distinguées.

Marco Antunes Dias

Monsieur le Président précise que Monsieur ANTUNES DIAS est scrutateur et également membre de la Commission du sport.

Monsieur Davide D'AMBROSIO, dernier "viennent-ensuite" du Forum Socialiste a été approché mais il n'a pas souhaité siéger au sein du Conseil communal en remplacement de Monsieur ANTUNES DIAS.

Dès lors, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC est prié de présenter lors d'une prochaine séance, la personne choisie par le Forum Socialiste en remplacement de Monsieur DIAS.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Gladys CHAMOREL

Colette VUAGNIAUX

Josianne BOSCH

Bernard WEIDMANN

Cédric MODOUX

Henri JAQUET

Conseiller communal en 1998 et de 2002 à 2006

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

Monsieur le Président souhaite avec plaisir la bienvenue à 6 nouveau-nés. Il s'agit de :

Eli PENIN

David IMBRAS

Gerardo SABATINO

Eva ESPANTOSO BENTOS

Edwin TAYLOR

Aaliyah-Ahmed VANNIYASINGAM

Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS - ÉLECTIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 10 février dernier, par votation, sur 1 objet fédéral ainsi que le 17 mars pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

10 février 2019 – Votation fédérale

	Initiative populaire du 21 octobre 2016 "Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)"
Electeurs inscrits	1'447
Blancs	8
Nuls	9
Valables	535
Bulletins rentrés	552 (38,15%)
OUI	190 (35,51%)
NON	345 (64,49%)

17 mars 2019 – Election complémentaire au Conseil d'Etat (1^{er} tour), suite à la démission de Monsieur Pierre-Yves MAILLARD

Electeurs inscrits : 1'455
 Bulletins rentrés : 454 (31,20%)
 Bulletins blancs : 1
 Bulletins nuls : 8
 Valables : 445

Obtiennent des voix :	RUIZ Rebecca	217 suffrages (48,7%)
	DESSAUGES Pascal	161 suffrages (36,1%)
	MARION Axel	26 suffrages (5,8%)
	DOLIVO Jean-Michel	24 suffrages (5,4%)
	TIMOFTE Anaïs	13 suffrages (2,9%)
	Voix éparses	4 suffrages
	Total	445 suffrages

Au vu de cette faible participation, Monsieur le Président rappelle que le prochain scrutin aura lieu le 19 mai afin de se prononcer sur deux référendums fédéraux.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- Le 26 janvier, à l'inauguration du Snowpark de Chaux-de-Mont. Les prouesses des athlètes ont impressionné les nombreux spectateurs présents qui ont pu constater que le Snowpark était prêt à accueillir les compétitions de très haut niveau et que l'ensemble des villageois se réjouit d'accueillir les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020. Il en veut pour preuve l'engagement remarquable des nombreux bénévoles, qu'il profite de remercier au passage ;
- Le 23 février, à la journée "Portes ouvertes" du manège, organisé par le Club Equestre Leysin et Environs, qui a rencontré un franc succès. Il donne lecture du courrier reçu par le Club Equestre à ce sujet :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

Par la présente, nous tenons vivement à vous remercier pour votre présence lors de notre journée « Portes ouvertes » du 23 février dernier.

Nous espérons que vous avez passé une excellente journée et que vous avez apprécié le programme qui vous a été présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations respectueuses.

*Club Equestre de Leysin et environs
Sonia Rausis – Présidente
Sandrine Vaudroz – Secrétaire*

Monsieur le Président félicite les responsables de l'organisation pour la réussite de cet événement.

- Le 27 mars, à la visite du Conseil d'Etat en compagnie de la Municipalité au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle. Il a particulièrement apprécié entendre Madame Nuria GORRITE, Présidente du Conseil d'Etat, mentionner de manière très favorable et optimiste le prolongement de la ligne du train Aigle-Leysin.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu plusieurs courriers dont il donne lecture :

CATHERINE DARD – PETITION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE NO CAMAC 179452 / PROJET MIS à L'ENQUÊTE PUBLIQUE – PARCELLE RF NO 538

A l'attention du Président du Conseil communal de la commune de Leysin et de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs,

Vous trouverez en pièce jointe la liste des 4058 signataires de la pétition qui vous demandent de ne pas autoriser la construction des immeubles faisant l'objet de la demande citée en titre, dont l'architecture et la taille ne conviendraient pas au site de montagne qu'est le village de Leysin.

Ils vous prient également de prendre en compte le taux important d'objets déjà à vendre ou à louer à Leysin avant d'octroyer l'autorisation de construire de nouveaux grands bâtiments dont la nécessité se révèle actuellement totalement superflue.

Je vous remercie de votre attention et vous présente, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

Catherine Dard

La pièce jointe apporte quelques précisions, dont la teneur est la suivante :

- Destinataires :*
- Mairie, Maison de Commune, Leysin
 - Monsieur le Président du Conseil communal, Leysin
 - CAMAC Vaud

Madame, Monsieur,

Les personnes qui ont signé cette pétition vous demandent de penser aux générations futures auxquelles nous laisserons la trace de notre passage, de sauvegarder l'environnement montagnard du village de Leysin et de ne pas autoriser ce projet tel quel, dont la forme et l'architecture n'ont pas leur place à la montagne.

En un peu plus de 2 semaines (du 26 novembre au 14 décembre 2018), vous pourrez constater qu'une énorme mobilisation (près de 4000 signatures) s'est formée autour de la sauvegarde de la beauté d'un patrimoine de montagne et nous espérons que vous aurez à cœur de ne pas négliger l'opinion publique qui vous réclame de ne pas laisser faire ce que tout le monde (sauf les intérêts personnels) ne pourrait que regretter amèrement pendant des décennies, voire des siècles.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner des nouvelles à l'adresse e-mail suivante : catherine.dard@gmail.com. Elles seront publiées en mise à jour de cette pétition informant ainsi chaque signataire.

Dans cette attente, nous tous vous remercions très sincèrement de bien vouloir écouter notre appel et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour l'ensemble des signataires : Catherine Dard

Monsieur le Président rappelle qu'une pétition implique que la Municipalité en prenne connaissance et y réponde.

CLAUDE GRUFFEL – BIG-AIR

Ci-joint, copie de ma lettre adressée à la Municipalité. Je vous remercie d'en faire bon usage en tant que Président du Conseil communal.

Avec mes salutations respectueuses.

*Municipalité de et à
1854 Leysin*

Leysin, le 11 janvier 2019

Concerne : mise à l'enquête du Big Air – état du Tour du Suchet

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Suite à la consultation des plans du Big-Air, je me demande où vont passer les utilisateurs (promeneurs, cyclistes, cavaliers, etc...) du chemin de la Pisciculture.

Est-il prévu une signalisation adéquate indiquant les chemins de champs dits « du domaine public » permettant de contourner le Big-Air ?

Est-il possible d'informer les responsables du Big-Air et d'obtenir de leur part l'assurance qu'aucun saut ne sera effectué lorsque des chevaux passent à proximité (dans un rayon d'une quarantaine de mètres) ?

Je profite de ce courrier pour vous demander s'il serait envisageable d'améliorer l'état du Tour du Suchet qui est devenu très caillouteux. En tant que cavalière, je verrai bien une bande de copeaux d'environ 1 m. de large déposé du côté amont. Les chevaux éviteraient de glisser et de se tordre les pieds, les joggeurs et les promeneurs aussi. Et le coût ne devrait pas être trop élevé.

En vous remerciant de porter attention à mes requêtes, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux, mes salutations respectueuses.

C. Gruiffel

Monsieur le Président a eu connaissance de la réponse de la Municipalité et lui laisse le soin d'en faire part lors d'une prochaine séance.

LEYSIN EN TRANSITION – GROUPE DE TRAVAIL TRANSITION ET RESILIENCE

Leysin le 9 avril 2019

Monsieur le Président,

Nous avons appris que le Conseil communal a créé un groupe de travail pour la transition à Leysin.

C'est avec grande joie que nous saluons la mise en place de ce groupe et souhaitons vous informer que nous nous tenons à disposition pour fournir des informations, des ouvrages sur le sujet ou pour toutes collaborations.

Dès lors, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Luc-Etienne Gagnebin Nicole Gremaud
Président Secrétaire

Monsieur le Président précise que le groupe de travail dont il est fait mention dans ce courrier a été appelé *groupe pour le climat* dans les courriers qui vous ont été adressés. Ce dernier a débattu au sujet de ce nom qui sera vraisemblablement rendu définitif lors de la prochaine séance de groupe du 9 mai.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2019 : RÉGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'amender les conclusions du préavis de la manière suivante :

Amendement 1 : Art. 6 – ajouter au point 1 lettre c : *les enfants de moins de 6 ans*

Amendement 2 : Art. 6 – modifier au point 2 lettre b : *les enfants de 6 à 16 ans et les rentiers AVS*

Amendement 3 : Art. 7 – modifier le titre du tableau en conséquence

Amendement 4 : Art. 14 – modifier le titre tel que : *Frais de perception et d'administration par la Commune*

Madame Corinne BLANCHARD, Présidente de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que le vote sur les amendements laisse entière liberté de voter sur le préavis. Il relit les amendements qui seront ajoutés aux conclusions du préavis, si acceptés, soit :

1. Art. 6 – ajouter au point 1 lettre c : exonérer de la taxe de séjour *les enfants de moins de 6 ans*

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2. Art. 6 – modifier au point 2 lettre b : *les enfants de 6 à 16 ans et les rentiers AVS font l'objet d'un tarif préférentiel*

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

3. Art. 7 – modifier le titre du tableau en conséquence

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. Art. 14 – Modifier le titre de la manière suivante : *Frais de perception et d'administration par la Commune*

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Dès lors, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendé qui sont :

1. D'adopter l'amendement 1 : Art. 6 – ajouter la let. c au point 1 : exonérer de la taxe de séjour les enfants de moins de 6 ans,
2. D'adopter l'amendement 2 : Art. 6 – modifier le point 2, let. b : les enfants de 6 à 16 ans et les rentiers AVS font l'objet d'un tarif préférentiel,
3. D'adopter l'amendement 3 : Art. 7 – modifier le titre du tableau en conséquence
4. D'adopter l'amendement 4 : Art. 14 – modifier le titre de la manière suivante : frais de perception et d'administration par la Commune,
5. D'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires selon le projet présenté avec les amendements précités,
6. De fixer son entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2020 avec une mise en application spécifique suivante pour :
 - Les Ecoles internationales au 1^{er} août 2019
 - Les Hébergeurs au 1^{er} janvier 2021.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2019 : CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE (AERA)

Madame Joan GALLMEIER, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur le Président précise que ce préavis concerne la création d'une Association intercommunale et que dès lors, les éléments financiers seront uniquement du ressort de l'Association et non pas de la Commune. C'est pourquoi la Commission des finances ne s'est pas prononcée sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA), telle que définie dans les statuts joints à ce préavis,
2. D'adopter les statuts par la signature de ces derniers,
3. D'adopter le projet de régionalisation tel que présenté.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 3/2019 : MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION INTERCOMMUNAL DU DOMAINE TOURISTIQUE DE LEYSIN ET SON RÈGLEMENT AVEC ANNEXES SIS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LEYSIN ET D'ORMONT-DESSOUS

Monsieur Julien CLAPASSON, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à la majorité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. De préavisier favorablement le projet de modification du plan d'affectation du domaine touristique de Leysin et son règlement, datant de 1996, dont le détail figure dans la décision finale de l'étude d'impact sur l'environnement, dès lors qu'il est conforme à la législation sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement, ainsi qu'au Plan directeur cantonal (PDCn) et autres instruments d'aménagement du territoire. Le dossier du plan d'affectation intercommunal du domaine touristique de Leysin et son règlement avec annexes, incluant notamment le rapport d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape du projet et le dossier de défrichement, a été mis à l'enquête publique du 2 février au 3 mars 2019. Il n'a suscité aucune opposition ni observation.
2. De recommander au Conseil communal d'adopter la décision finale statuant sur la modification du plan d'affectation intercommunal du domaine touristique de Leysin et son règlement avec annexes sis sur le territoire des communes de Leysin et d'Ormont-Dessous.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité moins une abstention.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 4/2019 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MODIFICATION DE LA CHAMBRE DE CHLORATION AU LIEU-DIT "LES PERRETTORINS" SUR LA COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Yvan ZBINDEN, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 afin de financer la modification de la chambre de chloration au lieu-dit "Les Perrettorins" sur la Commune d'Ormont-Dessous,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

9. NOMINATION(S)

Scrutateur

Le Forum Socialiste n'a aucune proposition pour le remplacement de Monsieur Marco ANTUNES DIAS dans l'immédiat.

Commission du sport

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC précise que le Forum Socialiste se chargera de remplacer Monsieur ANTUNES DIAS au cas par cas.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jan SANDEN :

ATALC – DIRECTION

Suite à la démission de Monsieur Didier OPPLIGER, l'Association Touristique Aigle-Leysin – Col des Mosses a fonctionné sans directeur depuis octobre 2018. La mise au concours a suscité le dépôt de 12 candidatures et le Comité a trouvé un remplaçant depuis le 1^{er} mars 2019 en la personne de Monsieur Patrick BÜRGIN. Originaire de Montreux et habitant Villeneuve, il a oeuvré principalement dans le milieu du tourisme. Il a suivi une partie de son cursus à l'Office du Tourisme de Montreux, puis a travaillé au sein d'Aigle Région pour finalement occuper le poste de Chef des affaires économiques et événementielles au sein de la ville de Sierre. Il possède donc d'excellentes connaissances du milieu touristique.

SNOWPARK DE CHAUX-DE-MONT

Après cette saison d'hiver, un premier bilan peut être établi sur le positionnement Freestyle qui a été souhaité pour la station. Grâce au Conseil communal qui a accepté le dernier préavis, ainsi qu'aux remontées mécaniques et Fonds du sport vaudois, le Park freestyle a pu bénéficier d'une bonne impulsion. La qualité de toutes les infrastructures y compris du parcours pour débutants est exceptionnelle. Il remercie spécialement les remontées mécaniques qui ont choisi un spécialiste du "shape" en la personne de Benjamin RAVANEL. Les skieurs et snowboarders freestyle ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction, le but est donc atteint.

En ce qui concerne l'organisation de compétitions, Leysin a reçu, en dernière minute, les Championnats du monde Juniors de Half-pipe. Il remercie tout particulièrement Messieurs Antoine PELLAUD, responsable de site pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 et Romain ERARD, responsable technique des courses, qui ont fait un

travail extraordinaire dans le cadre des diverses Associations et de Swiss-Ski, ce qui est de bon augure pour accueillir les prochaines compétitions.

Leysin est sur la bonne voie et s'est mise en avant tant au niveau des médias que de l'image freestyle.

Les JOJ auront lieu du 16 au 22 janvier 2020 à Leysin. Ce sera une grande fête et il est certain que nous accueillerons plus de visiteurs que ce que l'on peut imaginer. Des animations auront lieu sur les pistes et au village. A cet effet, des informations seront diffusées durant l'été.

Monsieur Daniel NIKLES :

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ont débuté sur le parking couvert de la Place Large. L'entreprise Green Motion SA (Evpass SA) prend en charge le financement et la mise en place de ces infrastructures.

CITÉ DE L'ÉNERGIE – PLAN STRATÉGIQUE

En 2016, notre Commune a reçu le label "Cité de l'Energie" qui doit être renouvelé tous les quatre ans. En 2020 notre Commune sera auditionnée et afin d'obtenir à nouveau la certification, la Municipalité a décidé de mettre en place un bon nombre de mesures qui devront être réalisées d'ici là. Pour respecter une certaine ligne de conduite, un plan stratégique a été mis sur pied et présenté sous forme d'un livret. Ce dernier sera à votre disposition à la fin de la séance.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

PERSONNEL COMMUNAL – MUTATIONS

Monsieur Joaquim RODRIGUES a pris sa retraite le 1^{er} mars dernier. Il a œuvré au sein du service des travaux depuis septembre 2007.

Monsieur Anthony BRAND a débuté son activité le 1^{er} avril 2019 en tant que collaborateur aux services des travaux et des eaux ainsi qu'à la STEP.

Monsieur BRAND est en possession du CFC de mécanicien automobiles, véhicules légers et du Brevet fédéral de diagnosticien d'automobiles, véhicules légers. Il a travaillé en tant que responsable d'atelier et formateur au Garage des Ormonts Sàrl, aux Mosses. Son engagement s'est fait en accord avec son employeur.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Selon la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, notre commune a l'obligation d'adapter son plan d'affectation communal sur tout le territoire en redimensionnant les zones à construire.

Le 11 février dernier, le rapport de projet de territoire "Vision 2030" accompagné du plan "Vision communale et synthèse des propositions de développement", ainsi que du questionnaire de l'examen préliminaire ont été adressés au Service du développement territorial (SDT). Pour rappel, ce projet a été étudié par la Commission "Leysin Vision 2030". D'ici trois mois, le SDT nous fera part de sa détermination concernant :

1. L'octroi de subventions pour les études
2. L'examen préalable sur le redimensionnement de notre territoire

PROGRAMME DE LEGISLATURE

Taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Ce soir, le Règlement sur la taxe de séjour a été accepté, point stratégique du programme de législature. Toutefois, le mode de perception et de contrôle reste encore à définir. La commission des finances l'a mentionné plusieurs fois et notre intention est de mettre sur pied un système d'informatisation, non seulement au niveau de la Commune mais également des prestataires, qu'ils soient hôteliers, écoles internationales ou résidences secondaires. Il s'agit d'une plateforme qui sera testée d'ici la fin mai et proposée aux hébergeurs. Cette dernière simplifiera la procédure et optimisera la gestion de la taxe de séjour tant pour la Commune que pour les prestataires.

Infrastructures touristiques – avenir des centres sportifs

Les centres sportifs sont un véritable objet de la transition "Leysin 4 saisons". Les travaux du Conseil d'administration de Gestion Sportive Leysin (GSL) de la Municipalité en collaboration avec Monsieur Stéphane BUTHEY d'Ethic Services sont terminés. Un dossier va être présenté prochainement aux services cantonaux afin de définir du potentiel de faisabilité et d'opportunités de financement. Cette première rencontre déterminera les moyens à disposition.

La prochaine étape consiste en un préavis qui va vous être présenté au mois de juin prochain. Monsieur Stéphane BUTHEY sera mandaté comme Chef opérationnel du Comité de pilotage. Au sein de ce COPIL, sont pressentis :

- 2 membres de la Municipalité, soit Messieurs Jan SANDEN et Jean-Marc UDRIOT
- Philippe SAUTHIER, Phisa SA
- Patrick BURGIN, Directeur de l'ATALC
- Antoine PELLAUD, Directeur de GSL SA
- Gilbert FELLI, membre du Conseil d'administration GSL SA
- Paul-Henri REY, Responsable de Chablais Sport.

Ce dossier présente un certain potentiel d'amélioration. Il est impératif de prouver qu'il s'agit d'un projet régional et pas uniquement à destination de la population et des hôtes leysenouids si nous voulons obtenir une aide financière. Nous savons intuitivement qui sont nos clients et nous devons également travailler avec nos écoles internationales si nous voulons mettre toutes les chances de notre côté. La Commission des sports sera donc sollicitée et peut d'ores et déjà se préparer pour étudier le prochain préavis.

11. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation de Leysin Pour Tous concernant l'installation d'antennes de technologie dite 5G. Cette dernière est soutenue par 16 personnes et peut donc être traitée séance tenante.

Il prie Monsieur Claude GAULIS d'en donner lecture.

Ce dernier précise que le postulat déposé la semaine dernière concernant ce sujet a pris désormais la forme d'une interpellation, en raison des dernières informations diffusées à grand échelle par le Canton et les médias. Cela permet d'alléger le travail de la Municipalité compte tenu du fait qu'un postulat est relativement lourd à traiter.

Interpellation

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les communes suisses sont actuellement sollicités par les opérateurs de téléphonie mobile pour faciliter l'installation d'antennes de technologie dite 5G, qui doivent augmenter énormément la connectivité des gens et des objets. Le rayonnement électromagnétique de telles antennes est potentiellement dangereux pour la santé des humains et des animaux. Les études en cours devraient apporter bientôt des précisions à ce sujet.

*Les antennes déjà existantes à Leysin sont placées juste à côté de l'école communale et sur le toit de l'hôpital. Par principe de précaution pour nos enfants et en général pour tout ce qui vit dans notre localité, le groupe Leysin Pour Tous prie la Municipalité **d'étudier comment poser un moratoire sur les négociations visant à développer la 5G à Leysin et comment s'opposer autant que possible à l'installation d'antennes de cette technologie**, jusqu'à ce que l'information soit suffisamment documentée pour qu'on puisse en décider objectivement.*

Leysin, le 11 avril 2019

*Groupe Leysin Pour Tous
C. GAULIS, Chef de groupe*

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC donne lecture de la communication suivante :

Comme de nombreux groupes de citoyens, d'élus communaux, cantonaux et européens, des conseillers de notre Commune ont choisi de demander à l'Exécutif un moratoire sur l'implantation des antennes 5G sur le territoire communal.

Un moratoire n'est pas un refus, c'est un temps qui est accordé à une décision dans l'attente de plus amples informations.

Dans le cas de la 5G, les inquiétudes et les zones d'ombre sont nombreuses : effet sur la santé humaine et animale à long terme, stratégie d'implantation et de couverture, intérêt technique, sécurité informatique, etc.

Dans ces conditions, il me semble important que la Municipalité communique sur la stratégie qu'elle compte adopter à ce sujet et en particulier aux sujets :

- Des modifications qui sont prévues sur les deux antennes de base installées sur territoire communal (orientations, puissance...)*
- De l'opportunité de déplacer les antennes sises sur le toit de la patinoire, qui se trouvent maintenant à 150 m de l'école*
- Des emplacements prévus pour d'éventuelles nouvelles antennes.*

Voici quelques recommandations de la Confédération extraites du document : "Téléphonie mobile : guide à l'intention des communes et des villes" :

- "Compte tenu des lacunes dans nos connaissances sur les éventuels risques sanitaires dus au niveau usuel de rayonnement de la téléphonie mobile dans l'environnement – en particulier en cas d'exposition de longue durée à un rayonnement faible -, il est judicieux d'en réduire la charge à titre de précaution".*
- "La confiance dans les autorités peut favoriser l'acceptation d'une station de téléphonie mobile. La commune peut y apporter une contribution essentielle en*

rendant publiques les bases de la décision et en répondant aux questions de manière objective et transparente“.

- *“Pour les constructions dans les zones à bâtir, l'autorisation de construire relève en général des autorités communales.../...“.*

Monsieur Nicolas BAUME souhaite savoir si des études ont été menées concernant les antennes situées à 150 m de l'école, soit si les limites de rayonnement sont respectées.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président rappelle qu'une interpellation peut donner lieu à la prise d'une résolution qui serait soumise au vote. Tel n'étant pas le cas, la discussion est donc close.

Il prie la Municipalité de bien vouloir répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil.

12. POSTULATS

Un postulat a été déposé puis retiré en faveur de l'interpellation précédemment évoquée.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Madame Joan GALLMEIER fait constater que ces derniers mois, de nombreux jeunes sont descendus dans la rue afin de manifester pour une politique énergétique plus sérieuse. Il existe une équipe de jeunes dans notre Commune qui participe à l'organisation de ces manifestations. La Municipalité est-elle intéressée à les rencontrer afin de prendre connaissance de leurs motivations ? En cas d'intérêt, Madame GALLMEIER se propose de lui fournir un contact.

Par ailleurs, quels sont les réflexions de la Municipalité au sujet de la circulation des transports publics durant les JOJ 2020 ?

Monsieur le Syndic relève que chacun est conscient des problèmes actuels de notre société en général, en passant de la 5G et des ondes des antennes au climat. Leysin est une petite Commune qui ne peut légiférer qu'à son niveau de compétence. Les éléments évoqués se traitent à plus large échelle. En ce qui concerne la 5G par exemple, le Canton a réagi. Il ne peut pas répondre immédiatement aux questions concernant les antennes implantées depuis de nombreuses années sur notre territoire.

La politique du climat est un sujet important pour la Municipalité, toutefois que pourrait-elle dire à ces jeunes à son niveau. Cette dernière se pose beaucoup de questions et agit selon ses moyens, comme l'a précédemment présenté Monsieur NIKLES avec le label "Cité de l'Energie". Il est certain que la Municipalité ne va pas aller manifester. Toutefois, tout citoyen qui souhaite rencontrer les membres de l'Exécutif sera le bienvenu.

La question des transports publics fait partie d'un des points stratégiques du programme de législature (prolongement du train, zones 30km/h, trottoirs, etc..) qui vous sera présenté lors du Conseil communal du 27 juin prochain.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC communique que le groupe de travail du Conseil concernant *la transition et la résilience de notre communauté* s'est réuni le 14 mars en présence de conseillers de toutes sensibilités politiques.

Grâce à ces différents points de vue et une bonne qualité de dialogue, les échanges ont été très constructifs.

Il a été décidé les points suivants :

- Fonctionnement en groupe de travail ouvert : tous les conseillers sont libres de participer ou non aux débats, en tout temps
- Les conseillers intéressés sont inscrits dans la liste d'information pour être tenus informés
- Le groupe de travail adoptera une posture d'information, de proposition et de conseil concernant la transition énergétique et la résilience aux changements
- Etablir un dialogue formel entre ce groupe et diverses associations, par exemple « Leysin en transition ».

La prochaine séance aura lieu le 9 mai afin de discuter de projets concrets et vous êtes tous les bienvenus.

Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED demande s'il serait possible de connaître la réponse de la Municipalité à la pétition concernant le projet de construction des immeubles ?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC a été abordé par des citoyens qui déplorent le temps de parcours extrêmement long pour se rendre à l'hôpital avec les transports en commun. Il faut compter une petite demi-heure en voiture et entre 1h00 et 1h30 en train. Que ce soit pour les patients ou les professionnels, cela paraît déjà être une réelle problématique.

Il a pu constater en début de Conseil, que les taux de participation aux votations et élections étaient particulièrement faibles. Durant la semaine précédant les élections, certaines communes placent des pancartes "ON VOTE". Existe-t-il encore de tels panneaux à la Commune et serait-il possible d'en poser quelques-uns à l'entrée du village afin de faire une petite piqure de rappel à nos concitoyens. Quelques voix supplémentaires sont toujours intéressantes et importantes pour la démocratie.

En réponse à la question concernant les transports publics durant les JOJ 2020, Monsieur le Syndic précise qu'il existe une commission de travail au sein de Lausanne 2020 qui analyse les flux des athlètes et des visiteurs afin de définir d'un concept à mettre en place au niveau des transports sur tous les sites hôtes des JOJ.

Toutes les autorités de ce pays regrettent d'avoir des taux de participations si bas aux votations et élections, ce qui lui paraît même inquiétant pour l'avenir de notre société, puisque même les sujets importants ne mobilisent pas les foules.

La Commune de Leysin ainsi que d'autres communes du district avaient adhéré au concept "Easyvote" afin de motiver les jeunes à voter. Malheureusement cela n'a eu aucun impact et nous avons donc renoncé à financer ce concept.

Toutefois, cela paraît être une bonne solution de disposer des pancartes "ON VOTE" comme cela se faisait par le passé.

En ce qui concerne le temps de parcours jusqu'à l'hôpital, Monsieur le Syndic avec humour, vous encourage à accepter le prolongement du train qui permettra la cadence à la demi-heure et qui fera ainsi tout fonctionner !

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 32 personnes.

Il informe que la prochaine séance aura lieu le 27 juin 2019. Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Pâques. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h40.

Leysin, le 11 avril 2019

Pour le Conseil communal :
 Le Président : La Secrétaire :
 
 Serge PFISTER Corinne DELACRETAZ

